

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 16 octobre 2025

Date de convocation : **07/10/2025**

Date d'affichage : **07/10/2025**

Date de mise en ligne :

Nombre de Conseillers : **en exercice : 14** **présents :** **13** **votants :** **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures zéro minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - MAZUIR Carole - BOUVIER Alexis - MULTRIER Pierre-Yves ;

Absente : FACHINETTI Aurélia

Secrétaire de séance : MAITREPIERRE Sylvie

Objet de la délibération : Extinction de créances

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Crées éteintes », sur le budget concerné.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à :

- Budget principal 00400 : 650,00 €
- Budget annexe Eau 0400 : 135,67 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de constater l'extinction de créances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, pour : 11 – contre : 2

DECIDE :

- D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bernard JAILLET